



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARCS NATURELS VAUDOIS D'IMPORTANCE NATIONALE

Le Conseil d'Etat accroît son soutien financier et propose la création d'un parc naturel périurbain dans le Jorat

Au vu de l'accroissement significatif des projets menés par les parcs naturels du Jura vaudois et de Gruyères Pays-d'Enhaut et de leurs retombées positives, le Conseil d'Etat décide d'augmenter son soutien à ces deux entités dès 2016. Il transmettra en parallèle à la Confédération trois demandes d'aides financières: deux pour la gestion de ces deux parcs et une pour la création d'un parc naturel périurbain dans le Jorat.

Une nouvelle phase de négociations entre cantons et Confédération s'ouvrira en 2015 en vue de l'établissement des conventions programme 2016-2019 portant sur les parcs naturels. Ces derniers sont tenus d'établir une nouvelle planification de leurs actions pour valoriser leurs paysages uniques et promouvoir un développement durable de leur territoire.

Labellisés parcs d'importance nationale depuis 2012 et 2013, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et le Parc naturel régional Jura vaudois ont vu leur implication dans le développement de projets s'accroître significativement ces dernières années. Fort de ce succès, les parcs prévoient de consolider et de renforcer les actions en cours, aussi bien en faveur du patrimoine naturel et paysager que de la mobilité douce ou de la promotion des énergies renouvelables.

En augmentant de plus de 20% son soutien financier aux parcs pour la période 2016-2019, le Canton escompte des aides financières accrues de l'Office fédéral de l'environnement, notamment en raison du doublement annoncé dès 2016 des crédits annuels aux parcs.

Le Conseil d'Etat adressera par ailleurs dans le courant du mois de janvier une demande d'aide de 285'000 francs par an pour la phase de création du parc périurbain des Bois du Jorat. Ce projet a récemment franchi une étape décisive puisque les 13 communes qui y sont associées ont accepté de déposer une demande auprès de la

Confédération. Cette démarche ouvre la voie au processus qui pourrait déboucher sur la réalisation du deuxième parc naturel périurbain de Suisse et le premier du genre en Suisse romande.

Le Jorat dispose des atouts nécessaires pour la création d'un tel parc. Ce dernier permettrait de concrétiser les engagements pris en matière de politiques forestières et de nature tant au niveau cantonal que fédéral en définissant une zone centrale de 400 hectares laissée à son évolution naturelle. La période 2016-2019 s'annonce décisive pour ce projet. C'est au cours de ces quatre années que les communes devront préciser son périmètre définitif.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2014

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement, 021 557 86 30